

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION POUR LES ÂNÉS À FAIBLES REVENUS SELON L'AREQ

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) reçoit positivement la mise à jour économique du gouvernement du Québec. L'AREQ avait demandé qu'un effort soit fait pour permettre aux aînés de faire face à la hausse du coût de la vie. Rappelons que pour plusieurs personnes aînées du Québec, les revenus de retraite ne sont pas indexés ou partiellement indexés, ce qui crée un écart inéquitable croissant dans le pouvoir d'achat de centaines de milliers d'entre elles au Québec.

« Cette bonification de 200 \$ du montant pour le soutien aux aînés peut sembler très peu, mais cela peut faire une différence considérable quand on sait que des milliers d'aînés vivent avec un revenu de moins de 20 000 \$, soit en dessous du seuil de revenu viable. C'est un pas dans la bonne direction. Néanmoins, nous sommes encore loin du compte pour assurer une qualité de vie digne à des personnes qui ont contribué toute leur vie à la société », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Pour avoir droit à cette aide, il faut avoir 70 ans ou plus et avoir un revenu de 31 575 \$ ou moins, ou 54 340 \$ pour un couple dont les deux conjoints sont âgés de 70 ans ou plus. Les aînés qui reçoivent le maximum de pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) n'ont que 18 000 \$ par année. Rappelons que l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a évalué que le revenu viable pour une personne seule s'élèverait entre 24 083 \$ et 32 682 \$, selon la municipalité, après impôt.

Les retraités et la pénurie de main-d'œuvre

Pour inciter les retraités, notamment de l'enseignement, des services de garde et des soins infirmiers à revenir en poste, le gouvernement du Québec propose une prime salariale temporaire, jusqu'au 31 mars 2023, qui représente environ 3 000 \$ par année pour une personne dont le revenu de travail est de 40 000 \$.

« L'idée d'un tel incitatif peut s'avérer intéressante, mais nous devons analyser davantage la proposition pour nous assurer de son application, notamment en ce qui concerne les modalités s'y rattachant. Une mesure semblable annoncée l'an dernier avait pour effet d'exclure certains retraités qui voulaient retourner enseigner. Espérons que le gouvernement a corrigé le tir cette fois-ci », souligne Mme Lapointe.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications

Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org